

demande de renseignements sur le financement des exportations dans une région géographique déterminée doit être adressée au directeur du service compétent au sein du Groupe du financement des exportations à Ottawa.

Programme de développement des marchés d'exportation

Le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) a pour but d'aider les entreprises dans leurs efforts de mise en marché. Une aide financière est accordée aux entreprises qui en font la demande pour les activités d'exportation énumérées ci-dessous. La contribution du gouvernement est remboursable dans la mesure où les activités d'exportation qui suivent ont engendré des exportations :

Les activités mises en marche par l'industrie sont:

- la participation à des foires commerciales reconnues, à l'étranger;
- les visites à l'extérieur du Canada pour chercher des marchés;
- les visites d'acheteurs étrangers au Canada;
- les soumissions pour un projet à l'étranger qui fait l'objet d'un appel d'offre ou qui fait intervenir, sous d'autres formes, la concurrence internationale;
- des accords de bureaux de vente à l'étranger afin d'entreprendre une activité de commercialisation soutenue dans un marché où le requérant est déjà présent;
- des accords commerciaux visant les entreprises de taille moyenne qui possèdent une expérience dans l'exportation;
- les activités spéciales pour des organismes, offices de commercialisation et agences sans but lucratif et ne pratiquant pas la vente.

Les activités planifiées par le gouvernement sont :

- les missions commerciales, comprenant les déplacements de représentants canadiens auprès des marchés étrangers, l'accueil de représentants d'entreprises ou de gouvernements étrangers au Canada, et la participation à des foires commerciales où la présence d'entreprises canadiennes est importante;
- les foires commerciales à l'étranger.

L'entreprise requérante doit présenter sa demande au Centre du commerce international (CCI) où elle est enregistrée (voir adresses plus loin).